

CI - 132M
Consultation générale
Loi constitutionnelle de 2025
sur le Québec



Lundi 24 novembre 2025

Résumé

En tant qu'organisme communautaire dédié à l'accompagnement et soutien des personnes LGBTQ+, nous exprimons nos inquiétudes face au projet de loi constitutionnelle de 2025, qui créerait une Constitution du Québec sans consultation publique et sans tenir compte de la diversité des réalités, notamment celles des personnes LGBTQ+. Le texte propose une vision limitée de l'égalité de genre, rejette le multiculturalisme au détriment des personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+, établit une hiérarchie problématique des droits et renforce les pouvoirs de l'Assemblée nationale tout en limitant la capacité des organismes financés par l'État de contester certaines lois. De plus, la possibilité de modifier la Constitution à simple majorité fragilise la protection des droits fondamentaux. Nous demandons que ces enjeux soient pleinement débattus lors d'audiences publiques.

À propos de Jeunesse Idem

Mission générale

Jeunesse Idem est un organisme communautaire autonome qui vise à améliorer la qualité de vie des jeunes de 7 à 35 ans gais, lesbiennes, bisexuels-les, Trans et en questionnement ainsi que de sensibiliser la population de la région de l'Outaouais face aux réalités de la diversité des orientations sexuelles et de la pluralité de genres

Objectifs généraux

Traiter des problèmes particuliers auxquels font face les personnes de la communauté 2SLGBTQIA+ et briser leur isolement en leur offrant des programmes de suivi individuel, des ateliers et des groupes de soutien, et en organisant des activités récréatives à leur intention.

Prévenir et combattre la discrimination auprès des personnes 2SLGBTQIA+ en offrant des ateliers de sensibilisation au public sur des sujets tels que la diversité sexuelle et de genre ainsi que les préjugés et la discrimination qui y sont associés.

Promouvoir l'éducation en offrant, aux intervenantEs susceptibles d'être en contact avec des personnes de la communauté de la diversité sexuelle et la pluralité de genre ou en questionnement, des ateliers sur des sujets tels que les techniques d'intervention et de communication à employer avec cette population ciblée.

Mémoire

Madame la Secrétaire de la Commission des institutions,

En tant qu'organisme communautaire qui vise la maintien des droits de la personne et l'amélioration de la qualité de vie des personnes LGBTQ+, nous soumettons le présent mémoire concernant le projet de loi constitutionnelle de 2025 (projet de loi n° 1), lequel vise à :

1. Créer une Constitution du Québec,

2. Adopter une Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec,
3. Mettre en place un Conseil constitutionnel.
S'il est adopté, il modifierait aussi 21 lois existantes.

Principales préoccupations:

1. Une Constitution sans consultation publique

Ce texte fondamental devrait refléter la diversité du Québec. Pourtant, aucune réelle consultation n'a eu lieu. Les réalités des personnes LGBTQ+, parmi d'autres, ne sont pas prises en compte.

2. Une vision limitée de l'égalité de genre

Le texte affirme défendre l'égalité entre « les hommes et les femmes », mais ne reconnaît pas les identités de genre diverses. Il reste enfermé dans une vision binaire (homme/femme), alors qu'il aurait pu affirmer clairement une égalité pour toutes les identités de genre.

3. Une « intégration nationale » qui exclut la diversité

La Constitution rejette explicitement le multiculturalisme canadien. Dans un Québec où la diversité culturelle et l'immigration sont des réalités majeures, cette position peut paraître menaçante. Elle marginalise encore davantage les personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+.

4. Une hiérarchisation des droits inquiétante

Le texte prévoit que l'égalité entre hommes et femmes l'emporte automatiquement sur la liberté de religion en cas de conflit. Cela ouvre la porte à une hiérarchisation des droits contraire aux limites raisonnables et risque d'avoir des conséquences sur divers groupes, y compris les femmes et les personnes LGBTQ+ issues de minorités religieuses.

5. Un Parlement aux pouvoirs renforcés et difficile à contester

L'Assemblée nationale deviendrait l'institution souveraine dont aucune autre instance ne pourrait limiter les pouvoirs. De plus, la Loi sur l'autonomie constitutionnelle, dans son article 5, interdirait aux organismes financés par l'État d'utiliser leurs fonds pour contester des lois comme celles sur la langue, la laïcité ou l'intégration nationale.

Pour les organismes communautaires LGBTQ+, souvent financés en partie par l'État, cela reviendrait à les réduire au silence.

6. Une Constitution modifiable à simple majorité

La possibilité de modifier la Constitution par un simple vote majoritaire rendrait les droits protégés extrêmement fragiles (égalité, droits reproductifs, etc.). Dans un contexte de recul des droits, cette facilité de modification représente un risque sérieux pour nos communautés.

L'ensemble de ces éléments soulève des préoccupations importantes pour nos communautés. Nous demandons donc que ces points soient pris en considération et qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion ouverte lors des audiences publiques.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Bisson', written over a white oval background.

Erik Bisson
Directeur général